



Déclaration des Elus et Représentants CGT au CCE sur la création de la JV NICE Réunion du CCE du 20 avril 2017

La création de la JV Nice s'inscrit dans le cadre de la restructuration de la filière nucléaire française lancée par le communiqué Présidentiel du 3 juin 2015. Ces décisions de l'Elysée prévoyaient :

- ✚ la prise de contrôle exclusif du capital d'Areva NP par EDF,
- ✚ la création d'une co-entreprise en charge de la conception, de la gestion de projet et de la commercialisation des réacteurs neufs,

Les directions prétendent appliquer la décision de Juin 2015. Pourtant... l'Etat avait-il demandé qu'EDF, censée racheter NP dans quelques mois, crée avec elle, avant le rachat, une filiale, sans lui attribuer son propre statut, sans s'engager sur le rachat de NP et sur ses projets en fonction ou non du rachat, en s'attribuant 80% du poids dans ladite société ?...

Il était question d'une « équipe française du nucléaire », la JV NICE le permettra-t-elle ?

Avec maestria, vous avez donc organisé le processus d'information/consultation dans **vos** délais, imposant aux membres du CCE ainsi qu'aux salariés **votre** décision. La direction de NP joue les bons élèves alors que le CCE EDF n'est consulté que le 3 mai. Or, le délai d'information des instances doit être suffisant pour permettre à celles-ci d'évaluer les conséquences sur les emplois, les conditions de travail, la stratégie de l'entreprise... Les informations fournies aux élus sur NICE sont incomplètes et témoignent clairement que les directions ont privilégié le calendrier au contenu sans respecter les droits économiques des salariés : **au XXIème siècle, les salariés n'ont donc toujours pas voix au chapitre !**

Les **inconnues restent encore nombreuses**, du devenir des statuts des salariés à la stratégie de NICE et d'EDF sur les offres à l'export, en passant par les modèles de réacteur.

Aujourd'hui nous sommes consultés sur la création d'une « **maison vide** ».

En effet, pour la CGT :

- ✚ la création de la JV NICE en amont du rachat d'Areva NP par EDF **n'apporte pas l'assurance que sera réalisée l'opération finale de prise de contrôle de NP par EDF,**
- ✚ la création de la JV NICE à 80% EDF et seulement 20 % ANP s'éloigne des annonces initiales qui prévoyaient un actionnariat **équilibré,**
- ✚ les **moyens financiers** donnés à la future JV NICE - 30 k€ de capital social - sont **ridicules au regard de ses prétentions,**
- ✚ la **stratégie industrielle** ne repose que sur quelques projets en cours ou aléatoires, exclusion faite des frais de structure et de fonctionnement, ni même de budget de R&D vital à toute entreprise intellectuelle,
- ✚ **L'accord « PIDU »** (Propriété Intellectuelle et Droits d'Usage) doit « sanctuariser » le périmètre chaudière NP, mais donne à EDF l'accès aux connaissances NP. Il n'y a pas **réciprocité**. Quelles garanties ? Quelles contreparties ? La redevance PIDU « équilibrerait les comptes » de NP... La maîtrise technique sur le parc et les projets neufs nécessite des développements et de la recherche. L'« équilibrage » en question fournira-t-il les moyens nécessaires à cette R&D ? **Comment et où sera capitalisé le savoir ?**

- ✚ EDF se réserve la possibilité de travailler sur un **modèle concurrent...** La JV NICE n'apporte donc **aucune garantie** sur les modèles de réacteur vendus et la localisation de leur fabrication. Rien ne permet dans le projet NICE d'assurer la pérennisation, ni le développement dans la filière nucléaire française, de la maîtrise industrielle des réacteurs, de la conception à la maintenance en passant par la fabrication.
- ✚ la JV NICE ne fera pas **les offres commerciales, et sera simplement l'exécutant technique.**
- ✚ **NICE est une société créée pour concevoir des équipements d'une durée de vie de 60 ans et plus. Il est très préoccupant que la description d'une telle entité, qui de plus prône l'organisation en projet pour faire face aux aléas, reste aussi peu précise. Il nous est promis de résoudre les difficultés "au fil de l'eau"... Une telle démarche entrainera sans nul doute des conséquences sociales lourdes, tant pour les salariés que pour leurs entreprises.**
- ✚ **D'ailleurs, aucune analyse de l'impact sur l'humain** (charge de travail, formation, nouveaux postes, etc.) n'est présentée dans le projet NICE. Bref, que du bonheur ! **Un seul slogan : « Laissez nous mettre NICE en place ! »»...**
- ✚ les **moyens humains** dédiés sont tout aussi **fantomatiques que les moyens financiers** : les salariés des maisons mères sont « Mis à Disposition » dans une entreprise sans moyen propre et sans établissement déclaré,
- ✚ AREVA NP, en plein plan de suppression d'emplois depuis bientôt un an, **affaiblit profondément ses capacités**, la direction s'appuyant sur PULSE s'apprête à renouveler sa « purge », ce qui **affaiblira** aussi les moyens humains dans la JV NICE.
- ✚ NICE est organisée de manière à amplifier les **économies sur l'humain**. Exiger plus de compétitivité ne se fera pas sans sacrifice pour les salariés, car le modèle qu'on nous présente contient en germe le moins-disant social : plus de productivité, et de « qualité », plus de respect des délais, etc. ... avec moins de moyens.

Les signaux d'alarme sur le **moral catastrophique** des équipes (enquêtes CHSCT, sondage PULSE, pétitionnement massif sur les salaires, bilans préoccupants de la cellule d'écoute et du service de santé au travail sur les risques psychosociaux...) s'accumulent depuis des mois.

Combien de temps la direction va-t-elle ignorer ces signaux et poursuivre aveuglément sa violente cure envers les outils de travail et les humains, et refuser d'admettre que la rentabilité immédiate, obtenue au détriment d'une vision stratégique et industrielle ambitieuse pour la filière, obère au final la capacité de l'entreprise à répondre aux défis techniques ? Tirons les leçons des déboires de Westinghouse, qui avait précisément fait une cure violente dans les années 90-2000.

En conclusion, NICE est un objet non identifié qui soulève plus de questions et d'incertitudes qu'il n'apporte de réponses.

- ✚ Créé par des M&D sans pérennité de compétences, sans clarté sur les conditions du rachat de NP, cet objet apparaît difficilement capable de fonctionner...
- ✚ La CGT n'accepte pas que les emplois industriels de la chaudière, très majoritairement existants dans AREVA NP, puissent être remis en cause. Or, avec la JV NICE, leur devenir va dépendre des choix dès la constitution des offres, dont le remontage et pourquoi pas les achats se feront coté EDF. Pour améliorer et pérenniser la qualité qui vous est si chère, il faut des perspectives de charge, il faut des marges qui permettent le développement : les engagements envers les sites industriels en France sont insuffisants.

En conséquence, la CGT déclare que la création de la JV NICE (OVNI « industriel » sans colonne vertébrale), imposée et contrainte, est contre-productive à la construction de la filière nucléaire française, et pour le redressement et l'avenir de feu AREVA NP.

Or, pour les salariés NP comme EDF, le devenir de cet « OVNI » a un rapport direct avec la réussite de la filière, avec l'avenir et le contenu de leur travail.

Nous serons aux côtés des salariés amenés à travailler pour NICE ou impactés par sa création de manière directe ou indirecte. Nous les invitons à ne pas se laisser faire, à défendre l'avenir de leur métier qui est partie intégrante d'une filière industrielle de haut niveau indispensable à l'indépendance énergétique de notre pays.

Rejoignez la CGT, au sein d'AREVA et au-delà, agissez avec nous pour le progrès social !

Retrouvez-nous sur le site de la CGT AREVA <http://www.cgt-areva.org/>

Site intranet CGT AREVA NP <http://organisations-syndicales.aveva.corp/scripts/cgt-sas/publigen/content/templates/Show.asp?P=57&L=FR>,

BAL CGT AREVA, TOUR AREVA, BAL 739B-8

N'hésitez pas à contacter nos élus et mandatés locaux en cas de problèmes liés à votre emploi